

# **SAINT GERMAIN DE LA GRANGE**

## **BULLETIN MUNICIPAL**



*JUIN 1992 – OCTOBRE 1992*

# SAINT GERMAIN DE LA GRANGE

## BULLETIN MUNICIPAL

### SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE .....	page 3
C.R. DU CONSEIL MUNICIPAL .....	page 4-9
INAUGURATION DE LA NOUVELLE ECOLE MATERNELLE .....	page 10-14
INFORMATIONS SCOLAIRES .....	page 15
INFORMATIONS PRATIQUES .....	page 16-25
ETAT CIVIL .....	page 26
HISTOIRE DE ST GERMAIN DE LA GRANGE ET DES ENVIRONS .....	page 27-30
ASSOCIATIONS .....	page 31-40
PETITES ANNONCES .....	page 41

**ADMINISTRATION :**      *Hotel de Ville*  
                                 *Ph. DESMARCHELIER*  
                                 *Maire-Adjoint*

**OUVERTURE DE LA MAIRIE :**

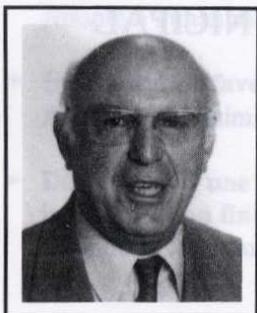
- ☛ lundi-mardi-mercredi-jeudi-vendredi- de 15 h 30 à 18 h.
- ☛ samedi de 9 h à 11 h 30.



☎ (1) 34 89 01 38

*LE MAIRE ET SES ADJOINTS RECOIVENT SUR RENDEZ-VOUS*

## LE MOT DU MAIRE.....



*Madame, Monsieur,*

Le 26 septembre dernier, nous avons inauguré notre nouvelle **Ecole Maternelle** à Chatron. Vous fûtes nombreux, notamment parents et enfants, pour participer à cette joyeuse manifestation en présence de notre Sous-Préfet, Georges Padoly, et beaucoup d'autres personnalités. Ce bâtiment spacieux qui bénéficie d'une vue superbe sur la plaine, a été réalisé vite et bien grâce à une coopération exemplaire entre nos enseignants, l'architecte, les entreprises, les parents d'élèves et la municipalité. Mais il faut aussi associer étroitement à cette réussite le personnel communal qui n'a ménagé ni son temps ni ses efforts pour que tout soit en place à la rentrée. A tous je réitère au nom du Conseil Municipal mes remerciements et mes félicitations.

Par ailleurs, vous savez que notre **Bibliothèque Municipale** souffre d'être à l'étroit dans la salle du Conseil. J'ai le plaisir de vous informer que des dispositions techniques ont été prises pour l'installer dans un nouveau local spacieux (environ 120 m<sup>2</sup>) prévu sous l'école maternelle au rez-de-parking. Une aide financière du département a été sollicitée et si tout se passe bien, les travaux pourraient se dérouler début 1994, pour une mise à disposition à la rentrée 1994.

Encore un mot pour préciser que les travaux de voirie et réseaux de notre **Parc d'Activités** de la Vallée Yart sont terminés et que plusieurs entreprises vont s'y installer. Nous en reparlerons ultérieurement.

Je voudrais vous parler maintenant de 2 anniversaires. Tout d'abord, rappeler qu'il y a 5 ans les jeunes de la Commune décidaient de créer une association : l'**A.D.J.** Depuis lors, vous avez pu apprécier leur dynamisme, leur créativité à travers de nombreuses manifestations, tout spécialement à la fête du Village, chaque année. Le samedi 10 octobre, nous nous retrouvions Salle Jules Gohard pour fêter cet anniversaire dans une ambiance gaie et animée.

Je tenais à remercier tous les jeunes et les adultes qui ont fidèlement servi au sein du Conseil d'Administration de l'A.D.J. "*la cause des jeunes de Saint Germain*" pendant ces 5 années avec dévouement et bonne humeur. Certains, naturellement, vont s'éloigner ou être moins disponibles du fait de leurs études ou de leur activité professionnelle. Je me joins à eux pour faire appel à de nouvelles bonnes volontés.

Je m'adresse par ailleurs à tous les habitants qui vont célébrer leur noces d'or cette année pour leur dire que Philippe Desmarchelier, premier adjoint, a l'intention de donner un lustre particulier à cet anniversaire. Il nous en parle dans ce bulletin.

Enfin, nous aurons l'occasion de nous retrouver comme chaque année dans une ambiance conviviale, habitants de Saint Germain et invités des Communes voisines, au dîner-dansant traditionnel du 5 décembre à la salle Jules Gohard. Nous vous y attendons.

Jean Maurice



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 1992

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 heures 50.

Absents M.GOILLOT, pouvoir à M. DROUY  
M.GIRAUD, pouvoir à M.MAURICE.

Mme HUSSON est élue Secrétaire de séance.

Le compte rendu de séance du précédent Conseil du 13 avril 1992 est adopté à l'unanimité des présents aux deux séances soit : 12 voix.

Il est demandé de préciser que le prix du terrain (270,00 F le m<sup>2</sup>), dans le cadre de la vente des lots du Parc d'Activités de la Vallée Yart, est un prix minimum en dessous duquel aucune vente ne pourrait être signée. Il est en revanche possible de procéder à des ventes en pratiquant un prix du m<sup>2</sup> supérieur à 270,00 F.

► **Transformation d'un poste technique**

Au terme de la discussion budgétaire évoquant la vraisemblance de sommes complémentaires à inscrire au Budget Supplémentaire 1992, le projet de transformation du poste de technicien territorial en poste d'ingénieur subdivisionnaire est adopté à l'unanimité.

► **Création d'un poste administratif à temps non complet**

En amont du projet, une discussion est engagée sur le problème des charges d'entretien et de surveillance de la cantine. Est également évoqué le problème de l'entretien des locaux supplémentaires (ouverture de la maternelle à la prochaine rentrée scolaire). Est évoquée la possibilité de proroger sous forme de temps partiel un contrat d'agent en cours, sous réserve d'un examen budgétaire préalable. A ce sujet, il est souhaité un état récapitulatif du personnel communal en place.

Au terme de ce débat, la création d'un poste administratif à temps non complet est votée à l'unanimité pour un horaire hebdomadaire de 19 h 30 éventuellement extensible à 30 h après examen du volume et de la répartition des tâches.

► **Nouveau régime indemnitaire de la fonction publique territoriale**

Adopté à l'unanimité.

► **Aménagement des horaires d'accueil du public**

Au terme d'un large débat, le Conseil décide d'ajourner la question par 14 voix et 1 abstention.

► **Dissolution du syndicat du gaz et de l'électricité**

Avis favorable à la dissolution adopté à l'unanimité.

► **Indemnités du maire et des adjoints**

Après avoir constaté que la dépense supplémentaire est prévue au budget, l'adoption des nouveaux barèmes d'indemnités est faite à l'unanimité.

► **Convention de crédit de trésorerie avec le crédit local de France**

Adopté à l'unanimité.

- ▶ **Transfert de crédit en section d'investissement**  
Adopté à l'unanimité.
- ▶ **Renouvellement des applications anticipées au plan d'occupation des sols**  
Adopté à l'unanimité.
- ▶ **Indemnité en faveur des enseignants (classe de découverte de février 1992)**  
Adopté à l'unanimité.
- ▶ **Dérogation d'une famille d'une commune voisine pour inscription d'un enfant à l'école maternelle sans indemnisation financière**  
Unanimité au terme d'un débat à huis clos.

L'Ordre du Jour épuisé, la séance est levée à 23 h 35.



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER SEPTEMBRE 1992

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 heures 30.

**Présents** MM. MAURICE, BERGOUNHON, ERNESTY, DROUY, SOFISTI,  
Mmes GUIDEE, HUSSON, DELEPOULLE, THEVENON-LENORMAND,  
**Pouvoirs** M. DESMARCHELIER à M. MAURICE  
M. SAINT-YVES à M. DROUY  
**Absents** MM. DOLLE, GOILLOT, BESEME, GIRAUD

Madame Husson est nommée secrétaire de séance. Le compte rendu de séance du précédent Conseil (10 juin 1992) est adopté à l'unanimité des présents aux deux séances, soit 8 voix.

- ▶ **Actualisation du tarif de la garderie pour l'année scolaire 1992**  
Adopté à l'unanimité.
- ▶ **Actualisation du tarif des frais d'études dirigés pour l'année scolaire 1992/1993**  
Adopté à l'unanimité.
- ▶ **Actualisation du tarif des transports scolaires**  
Les forfaits trimestriels sont supprimés et remplacés par un tarif de trajet simple fixé à 2,10 Francs.  
Adopté à l'unanimité.
- ▶ **Nomination d'un régisseur principal et d'un régisseur suppléant pour la régie municipale d'avances.**  
Adopté à l'unanimité.
- ▶ **Nomination d'un régisseur principal pour la régie de recettes restaurant scolaire.**  
Adopté à l'unanimité.
- ▶ **Nomination d'un régisseur principal pour la régie de recettes garderie.**  
Adopté à l'unanimité.
- ▶ **Suppression de la régie de recettes transports scolaires.**  
Adopté à l'unanimité.
- ▶ **Suppression de la régie de recettes d'études dirigées.**  
Adopté à l'unanimité.
- ▶ **Suppression des subventions de l'Etat en compensation des exonérations foncières de courte durée.**  
Adopté à l'unanimité.

Au terme d'un large débat portant sur l'opportunité pour la Mairie de Saint Germain de la Grange d'appliquer les dispositions de l'article 129 de la loi des finances pour l'année 1992 prévoyant en contrepartie de la suppression des subventions de l'Etat la possibilité pour les communes de supprimer les exonérations foncières de courte durée (2 ans), il est décidé par 10 voix pour et 1 voix contre d'appliquer les dispositions de l'article 129 sous réserve d'une vérification de la date de première application de la possibilité de suppression des exonérations de courte durée.

Après vérification, cette date sera portée sur la délibération.

- ▶ **Indemnité pour élections.**  
Indemnité allouée à l'attaché territorial : adopté à l'unanimité.  
Indemnité allouée à l'ingénieur subdivisionnaire : adopté par 10 voix contre 1.
  - ▶ **Renouvellement de la zone NAUJ (application anticipée du P.O.S.)**  
Adopté à l'unanimité.
  - ▶ **P.O.S. révisé de la commune de Beynes.**  
Avis favorable à l'unanimité.
- 

Il est précisé qu'au terme d'un large échange de vues, il a été décidé de différer le vote relatif à l'enquête publique concernant le centre de stockage et de transit des déchets industriels à Thiverval-Grignon lieudit le Maldroit (demande d'autorisation de la société Matuszewski) pour raison d'informations complémentaires à réunir.

Il est enfin à noter que M. Bèsème, retenu, n'a pu, du fait de son arrivée tardive, participer aux différents votes du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 1992

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 heures 45.

<u>Présents</u>	MM. MAURICE, BERGOUNHON, DESMARCHELIER, DROUY, GIRAUD, SAINT-YVES Mmes GUIDEE, DELEPOULLE, THEVENON-LENORMAND,
<u>Pouvoirs</u>	M. ERNESTY à M. GIRAUD M. GOILLOT à M. DROUY M. SOFISTI à M. BERGOUNHON
<u>Absents</u>	Mme HUSSON.

M. DROUY est nommé secrétaire de séance. Le compte rendu de séance du précédent Conseil (1 septembre 1992) est adopté à l'unanimité des présents aux deux séances.

► **Programme eau 1993. Extension de la station d'épuration ; demande de subventions**

Sous réserve de la suppression du terme "accepter" et de son remplacement par "prendre en compte" dans l'article 1, la délibération est adoptée à l'unanimité (Montant hors taxes des travaux : 7.431.320,00 F subventionnés à hauteur de 80%)

► **Construction et aménagement de la bibliothèque municipale ; demande de subventions départementales.**

Le programme est accepté à l'unanimité pour une dépense prévisionnelle de 456.612,00 F T.T.C.

► **Assistance de la D.D.E. des Yvelines pour travaux de voirie rue des Maisons Brûlées.**

Adopté à l'unanimité. (honoraires d'un montant de 16.054,04 F H.T.)

► **Projet de stockage et de transit des déchets industriels à Thiverval-Grignon - Autorisation de l'installation classée.**

Au terme d'un large débat mettant en lumière les divers avantages et inconvénients d'une telle implantation, il est procédé au vote qui donne les résultats suivants :

Conseillers défavorables avec avis motivé	10
Conseillers favorables avec réserves	4
Conseillers favorables	0

Il est précisé que l'avis motivé détaillé (défavorable) sera expédié en Préfecture des Yvelines sous quinzaine.

► **Fixation du tarif des cours d'anglais (150,00 F par trimestre).**

Adopté à l'unanimité.

► **Fixation de la rémunération du professeur d'anglais (250,00 F pour une heure trente de cours hebdomadaires).**

Adopté à l'unanimité.

► **Modification du poste d'accueil à temps non complet**

Adopté à l'unanimité pour extension de 19 h 30 à 30 heures hebdomadaires.

- ▶ **Détermination du montant d'encaisse de la régie de recettes du restaurant scolaire (20.000,00 F/mois).**  
Adopté à l'unanimité.
- ▶ **Détermination du montant d'encaisse de la régie de recettes de la garderie scolaire (20 000,00 F/mois).**  
Adopté à l'unanimité.
- ▶ **Attribution d'une indemnité pour la régie de recettes du restaurant scolaire (720,00 F/an).**  
Adopté à l'unanimité.
- ▶ **Attribution d'une indemnité de responsabilité pour la régie de recettes de la garderie scolaire (720,00 F/an).**  
Adopté à l'unanimité.

---

### Questions diverses

#### 1. **Projet d'implantation d'un abribus au Bas Chatron.**

Après exposé de Monsieur le Maire, il est décidé de procéder à une étude de faisabilité avec le concours des Services Techniques de la D.D.E. de Versailles en matière de transports.

#### 2. **Aménagement de la circulation**

Monsieur le Maire évoque l'avancement des projets récents en matière d'amélioration de la circulation :

- ▶ **Projet de doublement de l'A12 entre le triangle de Rocquencourt et Bois d'Arcy** : doublement des voies, mise en service en 1994.
- ▶ **Projet de prolongement de l'A12 vers les Essarts le Roi** : discussion en cours entre la Ville Nouvelle, le Département des Yvelines et le Département d'Eure et Loire.
- ▶ **Aménagement – élargissement de la D30 entre Feucherolles et Plaisir les Gâtines** : officieusement la programmation devrait aboutir à fin 1993.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 10.

## NOUVELLE ECOLE MATERNELLE.....

Ouverte à la rentrée 1992, la nouvelle Ecole Maternelle de Saint Germain de la Grange peut accueillir, dans un bâtiment moderne et spacieux (450 m<sup>2</sup> au sol), 85 à 90 enfants répartis en trois classes. Elle remplace un bâtiment vétuste de 220 m<sup>2</sup> qui, après rénovation partielle sera affecté aux associations locales.

Les études de la nouvelle école ont débuté en 1988 et se sont poursuivies avec la collaboration de Monsieur ROYER, Architecte, et du Service des Constructions Scolaires de la Direction de l'Équipement, sur la base des propositions de l'équipe pédagogique et la Commission Municipale Scolaire.

La cérémonie d'inauguration s'est déroulée le samedi 26 septembre 1992, en présence de nombreux notables.

**Principaux extraits de l'allocution prononcée par M. Georges PADOLY Sous-Préfet de Rambouillet lors de l'inauguration de l'Ecole Maternelle de Saint Germain de la Grange le samedi 26 septembre 1992**

C'est toujours avec un égal plaisir que je reviens à Saint Germain de la Grange, qui, du Moyen-Age au début du XVI<sup>ème</sup> siècle, portait un nom de Saint Germain la Morainville, pour être érigé vers 1550 - 1600 en paroisse et devenir bien d'Eglise.

Cette fois, j'y reviens, non pour vous y rendre visite, Monsieur le Maire, ou y fêter la naissance d'une nouvelle année, mais pour participer à l'inauguration de la nouvelle Ecole Maternelle.

Et s'il est dans la volonté des Elus d'œuvrer pour un mieux être de leurs concitoyens, c'est bien dans ce type de réalisation qu'on peut le déceler, car il témoigne d'un désir de promotion pour leur cité et d'un souci constant d'aménagement des structures publiques !

En effet, pour tenir compte de l'accroissement de la population de Saint Germain de la Grange, qui correspond à un effectif à scolariser en maternelle d'environ 90 enfants, soit 3 classes, la commune, à bon escient, a décidé la création d'un nouveau bâtiment.

Il se présente sous la forme d'un édifice

comportant 3 classes, salle de repos, préau office, bureau et sanitaires.

Cette construction a été réalisée dans le cadre d'un contrat rural passé le 13 mars 1991 avec le Conseil Régional d'Ile de France et le Conseil Général des Yvelines.

Pour ce faire un marché négocié, après appel d'offres infructueux, a été conclu avec la société Ateliers Nithard Vitry, pour un montant de 3.328.000,00 F T.T.C. le 14 janvier 1992.

La commune a bénéficié de subventions à hauteur de :

350.000,00 F du Département,  
450.000,00 F de la Région.

L'aménagement des abords et à l'aire de stationnement de l'Ecole a fait aussi l'objet d'un avenant au contrat rural, qui s'est substitué au projet initial portant sur la rénovation de la salle des Fêtes, ce dernier projet n'étant que différé.

Deux nouvelles subventions ont été allouées à ce titre : 105.000,00 F et 135.000,00 F, respectivement du Conseil Général et du Conseil Régional, qu'il convient de remercier des efforts qu'ils consentent, en faveur des petites communes, sans grands moyens financiers !

Ainsi, Saint Germain de la Grange patiemment, lucidement poursuit son équipement public, dont cette nouvelle Ecole Maternelle constituera un des fleurons à n'en pas douter.

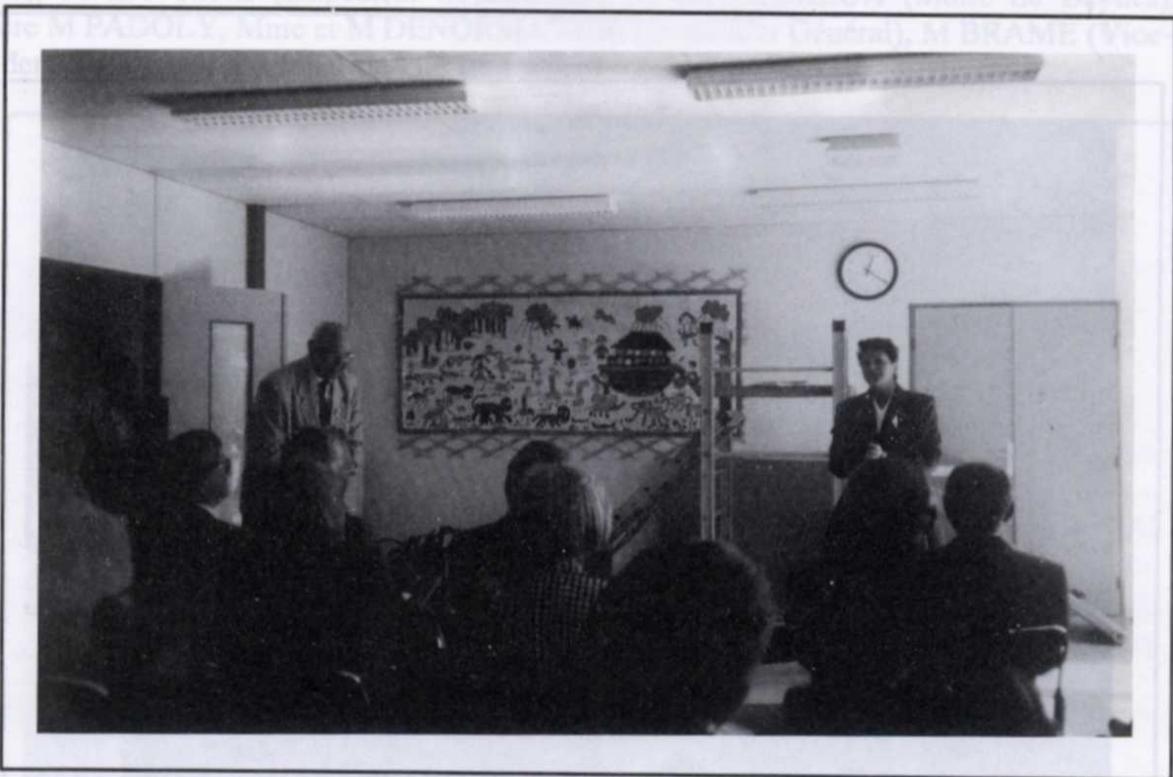
Je ne peux que vous féliciter, Monsieur le Maire, ainsi que la dynamique équipe, qui vous seconde au sein du Conseil Municipal. Je n'ignore pas, en effet, les difficultés que représente de nos jours la gestion d'une commune, si petite soit-elle, et le poids des responsabilités qui pèsent sur ceux, qui à travers un mandat électif en assurent la charge. Cette charge est inversement proportionnelle à la dimension et la taille de la commune, autrement dit moins grande elle est, plus lourde en est la responsabilité.

De cela, Monsieur le Maire, je voulais vous rendre hommage !

## Inauguration de la nouvelle Ecole Maternelle (26-09-1992)

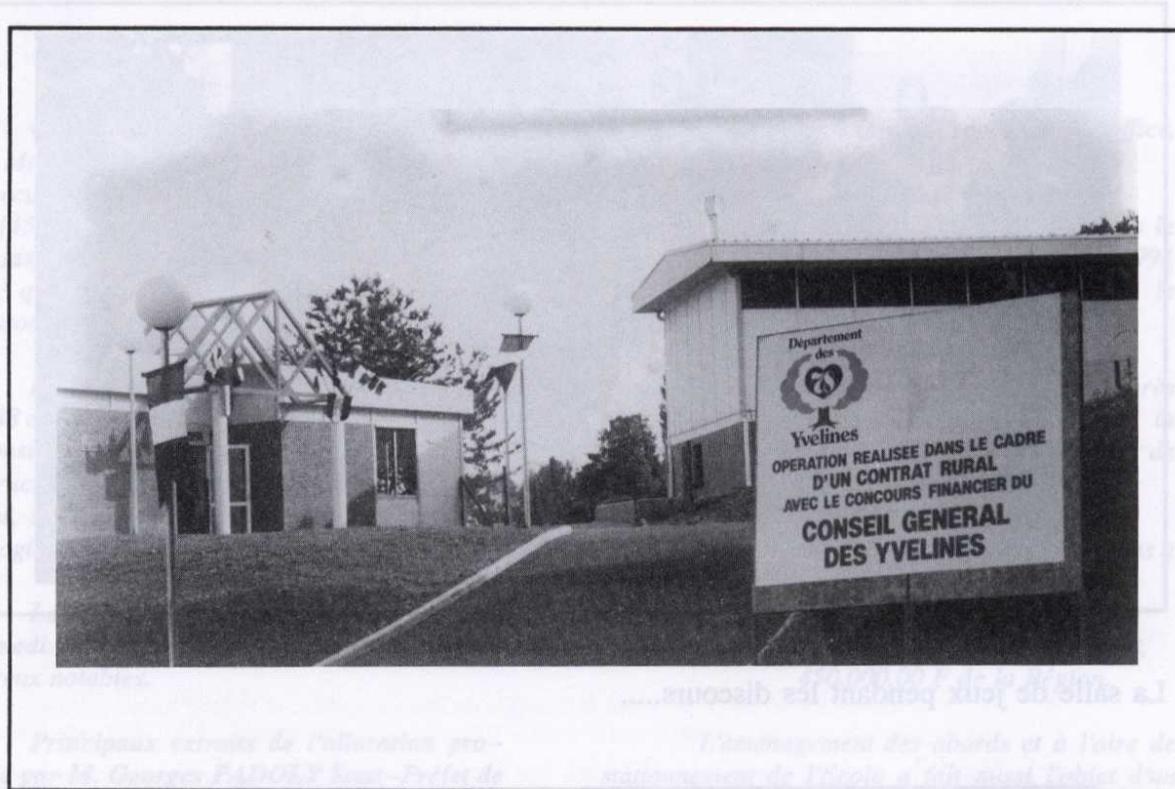


La salle de jeux pendant les discours.....



Madame BOUTIN, député des Yvelines, pendant son allocution avec en arrière plan la superbe Arche de Noé réalisée par les enfants...

## Inauguration de la nouvelle Ecole Maternelle (26-09-1992)



A gauche, Messieurs Beauvais et Royer architectes en conversation avec Monsieur Casagrande de la Sté NITHART-VITRY

## Inauguration de la nouvelle Ecole Maternelle (26-09-1992)



Quelques instants avant de couper le ruban.....On reconnaît de Monsieur le Sous-Préfet, à partir de la gauche M DESMARCHELIER (Premier Adjoint), M COUDRIER (Inspecteur des Ecoles), M LAVIGNE (Inspecteur d'Académie), M BETREMIEUX (Maire de Beynes), derrière M PADOLY, Mme et M DENORMANDIE (Conseiller Général), M BRAME (Vice-Président du Conseil Régional de l'Ile de France)



Le moment fatidique approche.....Monsieur le Sous-Préfet a les armes à la main. A droite Madame HUSSON (3ème Adjoint), Madame CHOMET (Directrice de l'Ecole) et Jenny de SAINT-YVES.

# Inauguration de la nouvelle Ecole Maternelle (26-09-1992)



Distribution traditionnelle  
aux autorités du morceau  
de ruban souvenir  
par Jean MAURICE (Maire)

# INFORMATIONS SCOLAIRES.....

## EFFECTIFS POUR L'ANNEE 1992-1993

### *Ecole PRIMAIRE*

Classe	Instituteur(rice)	Nombre d'élèves
C.P.	Mme PINOT	23
C.E.1	Mme JULLIEN Melle LAVIS	21
C.E.2 - C.P.	Mme DELZONGLE	16 C.E.2 6 C.P.
C.M.1.	Mr FAUGERE	28
C.M.2.	Mme GADROY	24

### *Ecole MATERNELLE*

Classe	Institutrice ASEM	Nombre d'Elèves
Section des Petits	Mme CHOMET Melle Anne PEREZ	30
Section des Moyens	Mme BERNARD Mme VALLAT	24
Section des Grands	Mme ARAGAU Mme CHIQUET	19

### *QUELQUES PETITS RAPPELS.....*

#### *Horaires de Garderie*

La garderie ferme à 18 heures 45 ; merci de respecter l'organisation de cette garderie en étant constamment ponctuel : **18 heures 45** est l'ultime limite !

#### *Vente des tickets de cantine et de garderie*

Il est rappelé qu'ils sont en vente tous les vendredis après-midi et samedi matin exclusivement, et ce tout au long de l'année.

#### *Discipline au restaurant scolaire*

Sans parler de silence absolu, ni d'ambiance monacale, nous exprimons le souhait très ferme de ne pas devoir recourir à des sanctions (qui seraient précédées d'un avertissement à la famille), pour des raisons d'insolence caractérisée envers le personnel enseignant aussi bien que municipal, pour motif de gâchis de nourriture ou d'irrespect de la propreté à laquelle tous ont droit.

Merci de votre compréhension et de votre soutien personnel à la bonne harmonie de la vie collective à montrer en exemple à tous nos enfants et dont ils seront les tout premiers bénéficiaires.

Martine DELEPOULLE Annick LENORMAND

## DERNIERE MINUTE.....

Nous apprenons la nomination au Centre de Secours de Plaisir de monsieur **Robert BELIALI** , Lieutenant Adjoint au Chef de Corps.

Cette nomination a pris effet le 1<sup>er</sup> septembre 1992.

Le lieutenant **BELIALI** a été en poste :

à Houdan de 1970 à 1988,

à Versailles de 1988 à 1992.

Nos félicitations et tous nos souhaits dans sa nouvelle affectation.

---

## CURIOSITES.....

*En faisant des recherches, j'ai trouvé un inventaire effectué en 1948.*

*On trouve les chiffres suivants pour Saint Germain de la Grange :*

<i>Population</i>	<i>152 habitants dont 36 hommes</i>
<i>Chevaux</i>	<i>19</i>
<i>Mulets</i>	<i>1</i>
<i>Automobiles</i>	<i>13</i>
<i>Anes</i>	<i>0 (mais ça, nous le savions !)</i>

*Philippe Desmarchelier*

## INFORMATIONS.....

### LE CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE

**Pour améliorer la sécurité des routes françaises il faut d'abord améliorer l'état des véhicules.**

Une nouvelle mesure pour le contrôle technique des véhicules est en application depuis le 1er janvier 1992.

**A cette date, seuls les véhicules âgés de 10 ans et plus y sont obligatoirement soumis.**

**Le contrôle technique porte sur 52 points** (chassis, suspension, direction, freinage, pneumatiques, éclairage,...) représentant les principaux organes de sécurité. C'est un fait nouveau, certaines réparations sont rendues obligatoires : si, par exemple, le centre de contrôle a détecté des défauts dans votre système de freinage ou des feux "stop", vous devrez obligatoirement faire procéder à cette réparation. Une contre-visite permettra, dans les deux mois, de vérifier la réalité de la remise en état.

A l'issue de la visite technique, le contrôleur appose sur la carte grise son cachet, la date limite de la prochaine visite et la **lettre "A" lorsqu'elle est positive**. Il délivre en outre au propriétaire du véhicule un macaron qui doit être apposé sur le côté droit du pare-brise.

**Si une contre-visite est nécessaire, il appose la lettre "S".**

#### **Qui paye ?**

Les frais de contrôle sont pris en charge par le propriétaire du véhicule, qui doit prendre l'initiative de la visite.

**C'est au 1er janvier 1994, que le dispositif sera généralisé à l'ensemble des**

**véhicules de plus de cinq ans**, avec contrôle tous les trois ans. En cas de revente du véhicule, plus de six mois après le dernier contrôle, une nouvelle visite technique est obligatoire.

#### **POUR LES CONDUCTEURS RECALCITRANTS ...**

Le conducteur qui se soustrait au contrôle est passible d'une contravention de 4ème classe, soit une amende forfaitaire de 600,00 francs si elle est payée à la constatation de l'infraction ; de 900,00 francs dans le cas contraire et majorée de 2 500,00 francs en cas de non-paiement. Sa carte grise lui est retirée et le véhicule mobilisé. Il dispose d'un délai de sept jours pour s'exécuter, temps pendant lequel il lui est remis une fiche de circulation provisoire.

**Qu'elles soient encourageantes ou pénalisantes, ces mesures concourent toutes à une même finalité : faire que demain, nos routes deviennent plus sûres.**

**Il reste maintenant à souhaiter que ces initiatives portent rapidement leurs fruits.**

#### **CALENDRIER DE MISE EN PLACE DU CONTROLE TECHNIQUE**

**1992** les véhicules mis en circulation avant le 01-01-83

**1993** les véhicules mis en circulation entre le 01-01-83 et le 31-12-86

**1994** les véhicules mis en circulation entre le 01-01-87 et le 31-12-89.

## Le bruit en chiffres

Nous donnons ci-dessous des pressions sonores en décibels (en instantané)

0 décibel	Seuil absolu d'audition (silence profond)
10 décibels	Salle insonorisée totalement
15 décibels	Bruissement de feuillage (vent)
20 décibels	Voix chuchotée (distance de 120 cm)
30 décibels	Habitation calme
40 décibels	Tic-tac de montre - Conversation à voix basse
50 décibels	Véhicule à moteur avec silencieux
60 décibels	Conversation courante - Bateau à moteur
65 décibels	Voiture sur route - Appartement bruyant
70 décibels	Roulement de train (à l'intérieur du wagon)
80 décibels	Rue très passante - Avertisseur à 4 mètres - Cyclomoteur avec silencieux
100 décibels	Atelier de chaudronnerie - Marteau piqueur à 5 mètres - Circulation autoroutière - Voiture sans silencieux d'échappement
110 décibels	Moteur d'avion - Train rapide traversant une gare
120 décibels	Explosion - Tonnerre - Quadri-réacteur faisant son point fixe
130 décibels	Décollage d'avion
140 décibels	Douleur insupportable : seuil de la douleur avec risque de surdité passagère ou même définitive si la durée d'exposition est longue.

## Extraits du nouveau règlement

**Article 10** - Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre toute précaution pour que le voisinage ne soit pas gêné par les bruits émanant de ces locaux tels que ceux provenant :

- d'appareils de diffusion sonore (télévision, instruments et appareils de musique, appareils électroménagers, etc...)
- du port de chaussures bruyantes
- de la pratique d'activités et de jeux non adaptés à ces locaux
- de cris, de hurlements, d'éclats de voix bruyants
- de l'utilisation d'appareils électroménagers.

Les bruits émis à l'intérieur de propriétés qui sont audibles à

l'extérieur et apportent une gêne au voisinage par leur intensité ou leur caractère répétitif sont interdits.

**Article 12** - Sont interdites à moins de 500 mètres des habitations les installations d'activités bruyantes induisant une gêne pour la population telles que ball-trap, modèles réduits à moteur thermique, pistes de karting ou moto-cross,... fixes ou temporaires.

**Article 13** - Les éléments et équipements des bâtiments doivent être maintenus en bon état de manière à ce qu'aucune diminution anormale des performances acoustiques n'apparaisse dans le temps. Le même objectif doit être appliqué à leur remplacement.

Les travaux ou aménagements de bâtiments d'habitation, de logements, quels qu'ils soient, ne doivent pas avoir pour effet de diminuer les caractéristiques initiales d'isolement acoustique de ceux-ci. Toutes précautions doivent être prises pour limiter le bruit des nouveaux équipements individuels ou collectifs (sols, murs, plafonds). Des mesures seront effectuées conformément à la norme NF S 31-057 concernant la vérification acoustique des bâtiments.

## Bruits d'animaux

**Article 15** - Les propriétaires ou détenteurs d'animaux en particulier de chiens sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage et d'utiliser si nécessaire un dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

## GRAFFITI.....

Un démagogue officiel leur accorde le statut de mode d'expression. Mais lequel ? Signal n'est pas signe, code n'est pas message. Qui se risquerait à reconnaître un langage au feu tricolore ou aux lampes du phare.

Le stéréotype domine ; le graffiti ne fleurit pas : il ne cesse de faner. Sans âme ni raison, il veut provoquer, ne fait qu'enlaidir. Les auteurs, qui croient communiquer, admonestent le silence et taillent des croupières au vide.

Graffiti-gâchis où l'imagination gagne ses lettres de faiblesse à signer des signatures. A l'opposé du brûlot des passions, ils ne représentent que la trace éphémère d'un désarroi inerte. Privés du sens de l'interrogation et du retour, ils promènent leur ennui dans un grabat de laideur triste.

Mais ils existent.

Les réunir en un tableau commun ?

De leur éphémère, tirer quelque substance ?

De l'itération extraire une émulation ?

D'un graphisme répétitif faire sourdre quelque représentation d'où naîtraient des essais ?

On voudrait leur parler, à ces potentiels auteurs d'autre chose.

On les attend. Viendront-ils ?

En attendant, ils comprendront qu'on efface mais peut-être pas ce que cela coûte à la collectivité.

**Pierre JACQUIN**  
Secrétaire Général



*Vous êtes un couple heureux .....*

*Vous habitez Saint Germain de la  
Grange ....*

***Vous vous êtes mariés en 1942***

*Vous fêtez vos Noces d'Or !!!*

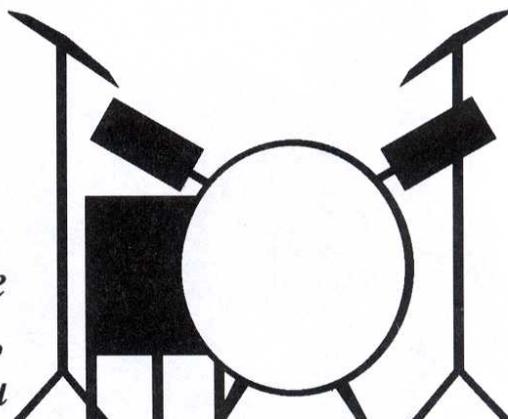
*Merci de vous faire connaître en  
Mairie par un petit mot à l'attention  
de Philippe DESMARCHELIER ou  
par téléphone en vue d'une  
sympathique réception.*

☞ *Mairie* 34 89 01 38

☞ *Ph.Desmarchelier* 34 89 57 78

DATE A RETENIR.....

*La Municipalité, le Centre  
Communal d'Action Sociale,  
vous invitent à participer au  
**REPAS CONVIVIAL** qui aura  
lieu **SALLE JULES GOHARD***



*le samedi 5 Décembre 1992 à 20 heures 30.*

*Cette soirée, au profit du Centre Communal d'Action Sociale  
sera animée par l'Orchestre d'**ALAIN ABRIL** que vous  
appréciez.*

Le prix de participation  
sera de 100,00 F par  
personne.

Le détail du menu vous  
sera communiqué ulté-  
rieurement.



*Nous comptons sur votre présence.....*

# LA FOIRE AUX GRENIERS ORGANISEE PAR LA CAISSE DES ECOLES.....



La Fête du Village.....



Quelques vues de la Fête du Village.....



La réception des Médailleurs du Travail.....



La Fête commence .....



## Notre course cycliste annuelle.....



Des fleurs pour le vainqueur.....



Lecture du palmarès et remise des coupes



## Etat - Civil



### NAISSANCES

*Nous adressons nos félicitations aux heureux parents.*

*CHAMPIRE Julien Philippe né le 15 mai 1992 à Versailles,  
ABBES Célia née le 11 septembre 1992 à Trappes,  
ALVAREZ Aurore née le 4 octobre 1992 au Chesnay.*



### MARIAGES

*Nous adressons tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés.*

*DOUSSEAU Jean-Pierre et LE POULLEN Agnès le 27 Juin 1992,  
MALAS Pascal et BARRAL Brigitte le 12 Septembre 1992.*



### DECES

*Nous présentons nos condoléances aux familles;*

*RUCKEBUSCH Laurent (Gendarme) décédé le 30 Mai 1992,  
BARROUX Berthe décédée le 3 Août 1992.*



### NOUVEAUX ARRIVANTS

*Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants de Saint Germain de la Grange :*

*Monsieur et Madame BLONDEAU  
et leurs enfants*

*Monsieur BILLAUDEL Eric*

# HISTOIRE DE SAINT GERMAIN DE LA GRANGE ET DES COMMUNES LIMITROPHES (suite)....

BEYNES

Le 5ème Régiment d'Infanterie

## HISTORIQUE (suite)

Le 5ème Régiment d'Infanterie a participé depuis à toutes les actions militaires menées par la France.

- 1823 - 1825 : Campagne d'Espagne.
- 1831 - 1833 : Campagne de Belgique, prise d'Anvers en 1832.
- 1845 - 1850 : Campagne d'Algérie contre Abd el Kader.
- 1860 - 1861 : Campagne de Syrie, occupation de Beyrouth.
- 1870 : A Sedan le 5ème Régiment d'Infanterie sauve son drapeau.
- 1881 : Le 2ème bataillon du 5ème Régiment d'Infanterie est en Algérie.
- 1914 - 1918 : Fidèle à son passé prestigieux le 5ème Régiment d'Infanterie se couvre de gloire. En 4 ans, il perdra 228 officiers, 8 635 hommes de troupe, soit à peu près trois son effectif global.
  - ◆ **Septembre 1914** : Une citation à l'ordre du Corps d'armée.
  - ◆ **Avril 1916 - début 1917** : Verdun, reprise du fort de Douaumont, une citation à l'ordre de l'Armée pour le 2ème bataillon.
  - ◆ **Juillet-Août 1917** : Chemin des dames, une citation à l'ordre du Corps d'armée pour le 3ème Bataillon et une à l'ordre de la Division pour la 7ème compagnie.
  - ◆ **Juillet 1918** : Bataille de l'Ourcq, une citation à l'ordre de l'Armée.
  - ◆ **1918** : Le franchissement en force de l'Aisne lui amène une deuxième citation à l'ordre de l'Armée.
  - ◆ **1918** : La Lys lui vaut une troisième citation à l'ordre de l'Armée.
- 1939 - 1940 : Dans la débâcle, le 5ème Régiment d'Infanterie reste fidèle à ses vaillantes traditions : il « tient » en Lorraine, sur l'Aisne, puis à Reims et sur la Seine jusqu'à l'Armistice. Il est cité à l'ordre de l'Armée. REPLIÉ ORGANIQUEMENT SUR Saint Etienne, il sauve son drapeau au moment de l'invasion de la zone sud en le faisant emmurer dans les souterrains d'une église.
- 1944 : Reconstitué avec des unités issues de la résistance, incorporé à la 1ère armée, il combat avec elle jusqu'au Rhin avant de participer à la réduction des poches de résistance ennemies de La Rochelle et de Royan.
- 1945 - 1955 : en occupation en Allemagne, il tient garnison à Coblenche.
- 1955 - 1958 : Le régiment est au Maroc et contribue notamment au rétablissement de l'ordre lors des émeutes de Meknès en 1956.
- 1958 - 1964 : Pour la deuxième fois en trois siècles, le régiment fait son devoir en Algérie ; il combat au sein de la 12ème division d'infanterie.
- 1964 : De retour en métropole, il prend ses quartiers à Beynes et est rattaché aux forces du territoire.
- En 1979 : Le 5ème Régiment d'Infanterie perçoit des engins blindés et devient l'un des deux régiments mécanisés de la 2ème division blindée.

## TRADITIONS

### 15 NOVEMBRE 1703 / BATAILLE DU SPEYERBACH.

Navarre est face à l'élite des troupes Hessoises, les gardes du prince de Hesse. Le chef de corps, le lieutenant-colonel de Pionsac lance ses troupes médiocrement vêtues à l'assaut des ennemis, magnifiquement équipés, en leur disant : « Enfants, habillez-vous... ». Navarre s'élançe et les résultats dépassent toutes les espérances : 1 100 Hessois tués sur 1 300 combattants !

Avant d'expirer, un officier ennemi que l'aumonier de Navarre secourait s'enquiert auprès de lui du nom du corps qui vient de défaire les troupes du prince de Hesse :

« QUID REGIMENTUM ? »

« NAVARRICUM ! » répondit l'aumonier.

« DIABOLICUM » murmura l'officier Hessois.

Rendu par un ennemi mourant, cet hommage au courage invincible des soldats de Navarre est devenu le cri de guerre du régiment.

### 6 novembre 1792 : batailles de JEMMAPES.

Au moment de faire battre la charge, le chef de bataillon Blanchard, servant à Navarre depuis 1755, se retourne vers les unités rangées en ordre de bataille et se dressant sur son cheval s'écrie :

« EN AVANT NAVARRE SANS PEUR ! »

Reprise par tous, cette phrase devint la devise du régiment.

Le refrain du 5ème Régiment d'Infanterie :

« Allons, prenez vos rangs, allons vite en avant.

Allons, prenez vos rangs, allons vite en avant. »

L'insigne du 5ème Régiment d'Infanterie :

Ecartelé aurore à la croix blanche sur la partition des

armes de Navarre, en chef, à dextre et à senestre. En pointe, heaume posé de face, d'or saupoudré d'argent. Sur le chef, de gueule inscription d'or :

NAVARRE SANS PEUR.

A la suite de son premier chef de corps Henri IV, Navarre, 5ème Régiment d'Infanterie s'enorgueillit légitimement d'avoir compté dans ses rangs, parmi de nombreux chefs de guerre et personnages célèbres, trois maréchaux de France :

Le maréchal d'ESTREES,

Le maréchal de LATTRE de TASSIGNY,

Le maréchal KEONIG,

et d'autres personnages historiques :

Agrippa d'AUBIGNE,

Alfred de VIGNY,

Le vicomte de CHATEAUBRIAND.



*Le chef de bataillon Blanchard à Jemmapes*

## MOYENS ET INFRASTRUCTURE

Régiment organique de la glorieuse 2ème division blindée appartenant au 3ème corps d'armée, le 5ème Régiment d'Infanterie est implanté en région parisienne, à Beynes, sur l'ancien camp de Frileuse aujourd'hui appelé quartier du général Laurier, terrain d'exercice situé entre les forêts de Saint-

Germain-en-Laye et de Rambouillet.

C'est un régiment d'infanterie mécanisé de type classique comprenant :

- ▶ 3 compagnies mécanisées équipées d'AMX 10 ;
- ▶ 1 compagnie de chars équipée d'AMX 30 ;
- ▶ 1 compagnie de commandement, d'appui et des services, comprenant une section de mortiers de 120 m/m et une section d'éclairage et de reconnaissance ;
- ▶ 1 compagnie d'instruction .

En outre, depuis le mois de juillet 1990, la compagnie antichars de la 2ème division blindée a été rattachée au régiment. Cette compagnie est équipée de VAB HOT.



VAB HOT « Méphisto »

Le 5ème Régiment d'Infanterie est donc équipé de moyens puissants et performants, dotés d'une capacité de franchissement amphibie. Les emplois à tenir y sont nombreux et diversifiés.

Les 25 ha de terrain du quartier du général Laurier permettent l'instruction tactique avec moyens organiques jusqu'au niveau de la section. Sa position dominante procure de bonnes vues profondes sur la campagne environnante, ce qui favorise l'instruction du tir aux armes à longue

portée (milan, canon de 105, canon de 20 m/m, HOT).

L'environnement naturel très ouvert peut permettre les sorties avec moyens organiques dans un rayon très large autour de Beynes et ce d'autant plus facilement que les excellentes relations entretenues par le régiment avec les municipalités de la région effacent les difficultés d'ordre administratif.

Beynes est par ailleurs suffisamment proche (150 km) des grands terrains de manoeuvre pour que certains déplacements puissent être effectués tactiquement en terrain libre. Le régiment dispose aussi de son propre quai d'embarquement, à la sortie du quartier, pour le transport des véhicules blindés par voie ferrée.

L'infrastructure du régiment est très développée ; des bâtiments modernes ont remplacé les chalets de l'ancien « camp léger d'instruction de Frileuse » du maréchal de Lattre, ce qui procure au 5ème Régiment d'Infanterie une capacité d'hébergement importante et des installations d'instruction d'une riche diversité :

- salle tactique ;
- salle missile ;
- salle de renseignement ;
- salle de tir-remi ;
- salle de simulation et d'entraînement au parcours de tir de section de chars ;
- ciné-tir, etc..

Le régiment possède des installations de tir très enviables dans l'enceinte même du quartier :

- un stand de tir <lourd> aux armes d'infanterie, comportant une ciblerie électronique ;
- un stand à 200 m en plein air à 12 postes de tir ;
- stand de tir réduit sous tourelle ;
- un stand de tir à l'arme décalée ;
- un stand de tir genschow ;
- un stand de tir au fusil lance-grenades et au tube réducteur de LRAC et de RAC 112 ;
- un stand de tir balplast ;
- un polygone pour la mise en oeuvre des explosifs et le lancement des grenades offensives réelles.

Les installations comprennent également des bâtiments inhabités où l'initiation au combat dans les localités peut se dérouler dans des conditions très réalistes, cette instruction pouvant être perfectionnée

au petit centre d'entraînement commando du fort de Corneilles-en-Parisis, situé à faible distance de Beynes.

Cette infrastructure strictement militaire, réellement exceptionnelle à 40 km de Paris, est complétée par des installations sportives nombreuses et variées :

- 3 terrains de football ;
- 1 terrain de Rugby ;
- 1 terrain de hand-ball ;
- 2 terrains de volley-ball/basket-ball ;
- 4 cours de tennis dont un couvert ;
- 1 salle de musculation ;
- 1 salle de judo et arts martiaux ;
- des parcours de cross-country balisés et de diverses longueurs ;
- 1 parcours vita ;
- des parcours de courses d'orientation.

## RELATIONS EXTERIEURES



Le 5ème Régiment d'Infanterie est jumelé avec deux unités étrangères vis-à-vis desquelles les relations sont amicales et très fructueuses. Le R 22 R canadien (royal 22ème régiment) accueille par roulement pendant un an un officier du 5ème Régiment d'Infanterie, qui compte aussi en permanence dans ses effectifs un officier du R 22 R.

Ces échanges ne sont pas limités à l'encadrement puisque chaque année, une section du 5ème Régiment d'Infanterie participe pendant trois semaines à un exercice qui se déroule au Canada.

Le 1er régiment de chasseurs Ardennais Belge reçoit également chaque année une section du 5ème Régiment d'Infanterie pour une manœuvre commune au camp de Vogelsang.

En 1991, une unité du 221ème Panzergrenadierbattalion stationné à Munich a accueilli une compagnie du 5ème Régiment d'Infanterie au

camp de Graffenwohr en république fédérale d'Allemagne.

Une compagnie a également participé à une relève en Nouvelle-Calédonie de décembre 1990 à avril 1991, et une autre à une relève à Berlin au mois de janvier 1991.

(A suivre.....)

Philippe DESMARCHELIER

## Club " L'Age d'Or "

*SORTIE du 3ème Age  
le Jeudi 10 septembre  
au Parc Animalier de SAINT VRAIN  
organisé par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)*

---

*C'est avec un grand plaisir, le beau temps étant de la partie, que nous nous sommes retrouvés pour la sortie annuelle qu'organise la Municipalité.*

*La visite du parc animalier, peu fatigante une partie en autocar et l'autre en bateau fut très intéressante.*

*A cette occasion, un bon repas nous fut servi au restaurant du parc, dans une très bonne ambiance.*

*Un grand merci aux personnes présentes. Rappelons, pour mémoire, que les réunions du Club de l'Age d'Or, ont toujours lieu le 1er et 3ème jeudi de chaque mois, dans la salle du conseil.*

*Le Président*

*Blondeau*

*N.B. Les nouveaux adhérents seront les bienvenus.*

# L'AGE d'OR à SAINT VRAIN.....



devant ceci

nos amis

se sentent

encore plus jeunes....



ASSOCIATION DES JEUNES  
DE SAINT GERMAIN DE LA GRANGE.....

***L'A.D.J bouge....  
avec vous...  
et seulement avec vous.***

*Ne vous attendez pas à une réunion accablante,  
il y en aura pour tous les goûts,  
des chiffres, des bilans brefs, des projets,  
des rencontres, des nouvelles têtes,  
un vote pour une nouvelle équipe de choc,  
des questions, des réponses (si on peut en donner),  
et si vous êtes sages et nombreux...  
un pot pour finir !!!*

*N'ayez crainte ça ne dépasse jamais 45 minutes.*

**Assemblée Générale  
Samedi 28 novembre  
Salles J.GOHARD à 20h45**

Psst!... Pour une fois qu'il y a des jeunes dynamiques !!!

# 5 BOUGIES...POUR L'A.D.J

Le Samedi 10 Octobre, l'Association Des Jeunes de Saint Germain de la Grange a fêté ses 5 ans.

Près de 300 invitations ont été lancées à nos adhérents, Monsieur le Maire et son Conseil, les présidents des diverses associations, les très aimables personnes qui nous ont donné un coup de main ne serait-ce qu'une seule fois en 5 ans, par exemple, en nous fournissant un bout de tissu ou encore en faisant de la couture, mais aussi tous les jeunes qui ont participé à un spectacle au moins.

Les sourires des invités, leurs applaudissements et leur joie, nous ont aidé à réussir cette soirée que nous voulions inoubliable.

Que ceux qui ne sont pas venus sachent, qu'à cette soirée, nous avons donné un spectacle souvenir des animations offertes par l'A.D.J. durant ces cinq années : les grands spectacles (*L'HOMME DE LA MANCHA, TOUTE UNE VIE EN MUSIQUE, LUCKY LOOK, EXPEDITION COLOMB*), les Soirées Casino, les Concerts rock, le Piano-bar, les Défilés de mode, les Play-backs enfants, la sortie et l'initiation au cirque, la sortie au Club Dorothee, Bernard Minet des Musclés en tournée à Saint Germain, et bien sûr des soirées dansantes à gogo.

Nous avons revécu les meilleurs moments sur scène, et sur des écrans T.V. diffusant des vidéos de tout ce qu'on ne pouvait montrer dans la salle Jules Gohard : la caravelle de Christophe COLOMB, Job et son tracteur à la fête de la musique, les longues nuits de préparation de ces soirées : les lumières, les décors, les costumes, les maquillages, la mise en place de la salle pour le public, le bar, etc...Jusqu'au rangement et nettoyage quand tout est fini...24 heures non stop ! OUF !

Ce savoureux cocktail a fait revivre des souvenirs heureux à beaucoup d'entre nous....

Puis ce fut le Mment de la "Surprise" .....très alléchante....

Il s'agissait d'un immense gâteau truffé de scintillants et garni d'une multitude de petits fours très apprécié puisqu'il n'en est rien resté ! Et champagne s'il vous plait Soirée "classsssse" oblige !

Les "mordus" de la danse ont ensuite pris possession de la piste de danse et se sont régalé jusqu'à 2 heures du matin - pas plus tard , pour respecter le bien-être du voisinage !

Chuuuuut !

Heureux d'avoir rassemblé autant de jeunes pour assurer le succès de l'association pendant cinq ans, nous espérons que ceux-ci trouveront encore au sein de l'A.D.J., les moyens de s'exprimer, de se rencontrer et de s'amuser.

Apportez de nouvelles idées ; ensemble, nous ferons le reste.

Quant à vous, nos parents, nous attendons votre soutien pour nous aider à faire encore mieux.

En attendant, merci à tous ceux qui nous donne un peu de leur temps et tout particulièrement aux 27 jeunes qui se succèdent depuis 1988 au Conseil d'Administration de l'A.D.J.

**L'A.D.J. ne s'use que si l'on ne s'en sert pas !**

**Longue vie à l'A.D.J.!**

5 ans d' A.D.J.....

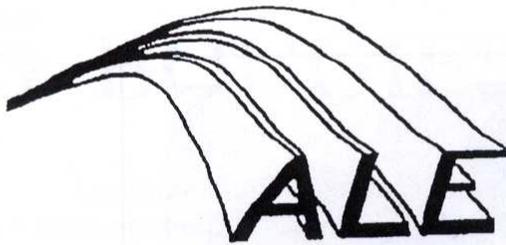


Défilé de mode.....



Paris Casino ▲ On partage le gâteau ▼





## *L'A.L.E a commencé l'année par un succès*

Intéresser du monde avec un spectacle de poésie était un pari risqué, mais qui a été gagné. En effet, la salle était pleine et chacun a pu apprécier avec émotion la poésie tout en sensibilité d'Armand MONJO et la qualité des interprètes.

L'expo photo du 8 novembre ? Au moment où nous écrivons cet article, elle n'a pas encore eu lieu, mais nous comptons sur vous qu'elle soit aussi un succès.

*Certains d'entre vous ont envie de se "balader" le dimanche matin. Ne vous promener plus seuls et appelez Dominique MARTIN au 34.89.16.48 pour en savoir plus.*

**UNE SURPRISE** vous attend pour cette Assemblée Générale qui aura lieu le **samedi 28 novembre**, salle Jules Gohard à 9 heures. Les adhérents sont bien sûr conviés à y participer, mais tout le monde peut venir. D'abord c'est gratuit, et surtout de savoir ce que vous propose l'A.L.E, ou faire part de vos idées, de vos envies d'activités, d'animations, de spectacles, et enfin, pourquoi pas, de participer à la vie de cette association.

Si vous connaissez un spectacle (théâtre, danse, musique,...) qui soit à la fois original, de qualité, ne nécessitant pas un espace trop important, qu'il serait intéressant de présenter à Saint Germain de la Grange, n'hésitez pas à nous le faire savoir. Pour cela, téléphonez à l'un des membres de l'A.L.E, ou mieux venez à l'Assemblée Générale le 28 Novembre.

*Pour joindre l'un des membres du bureau de l'A.L.E (Amicale de Loisirs et d'Education) :*

Pierre ANDRIEUX                    34.89.56.20  
Dominique BARRIERE            34.89.16.62  
Pierre DONADIEU                   34.89.64.92  
Pierre MONJO                        34.89.45.08

Jean-Claude BARRERE            34.89.40.16  
Jacques CHAPIN                    34.89.18.40  
Pierre LAINE                        34.89.08.61

## LE RALLYE PEDESTRE ORGANISE PAR L'A.L.E.....▲



Le pointage ▲



Quelques indications.....▲

# **Soirée dansante Caisse des Ecoles du 17 octobre 1992**

La caisse des Ecoles a organisé son deuxième bal annuel.

Cette soirée par son animation, sa tombola, son bar, a remporté un grand succès au-delà de toutes espérances.

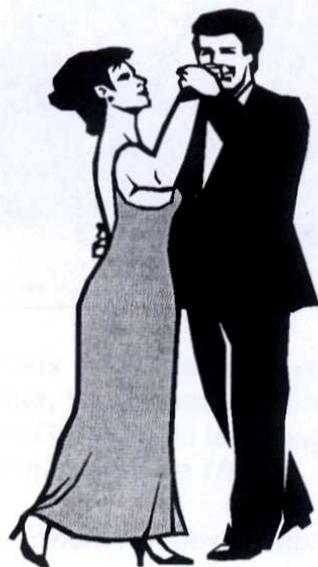
Nous remercions infiniment toutes les personnes qui nous ont aidé :

**l'A.D.J.** pour l'installation,

**V.2.S** pour l'achat des boissons,

**Alsace Croisière** (1er prix mini croisière sur le Rhin)

et les nombreux donateurs des 45 lots de la Tombla :



**Grand Marnier,**

**M et Mme LECOENT,**

**les Ets FAURE,**

**Patrick Joachim (Coiffeur),**

**La Boulangerie Jeanne,**

**le Pressing Jeanly's,**

**Le Coffret de Neauphle.**

Sans oublier notre disc-jockey national **M. VIDEAU**

**Annick THEVENON-LENORMAND**

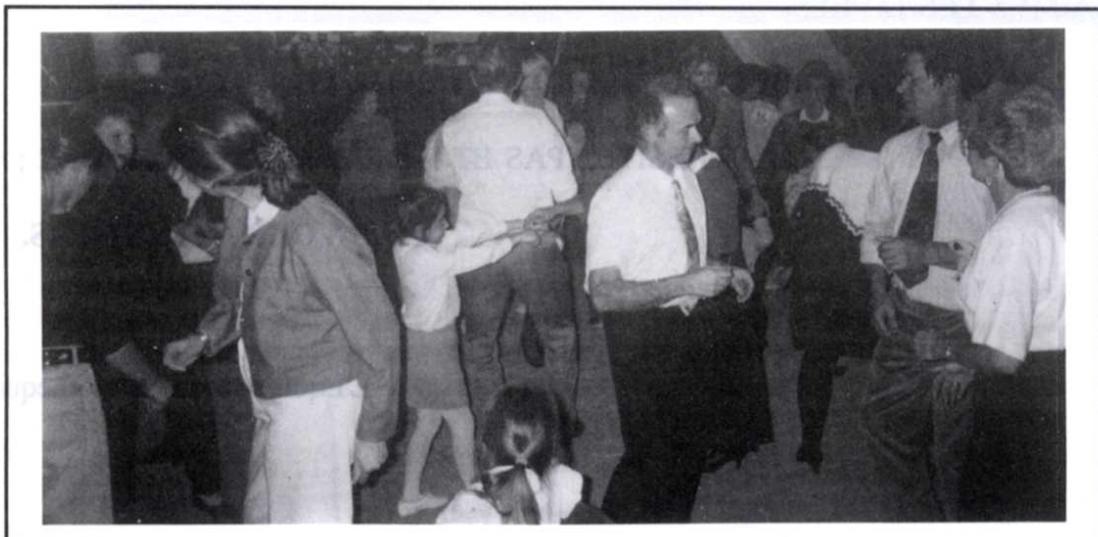
Soirée de la Caisse des Ecoles du 17 septembre 1992



La fête



bat son plein





Les vacances sont terminées et la bibliothèque a repris son rythme.

Nous vous rappelons les heures d'ouverture :

- Mercredi de 14 h 30 à 16 h 30
- Vendredi de 16 h 30 à 20 h

Les enfants de l'école primaire ont également retrouvé le chemin de la bibliothèque où ils viennent le vendredi après-midi en compagnie de leur enseignant.

La lecture d'albums aux enfants de la maternelle devrait reprendre très bientôt.

Par ailleurs, l'équipe se réunit tous les mardi après-midi pour effectuer les tâches indispensables au bon fonctionnement de la bibliothèque (listes d'achats, couverture des livres, mise à jour du fichier, etc...)

C'est beaucoup de présence pour une équipe de bénévoles qui se trouvent réduite cette année par le départ ou la reprise d'activités de certains d'entre nous.

SI VOUS AIMEZ LES LIVRES,

SI VOUS AVEZ QUELQUES HEURES A LEUR CONSACRER,

N'HESITEZ PAS ET VENEZ NOUS REJOINDRE ;

**NOUS VOUS ATTENDONS.**

L'Equipe de la Bibliothèque

ANNONCES.....

LAC AMBULANCE

A votre service pour 24h/24 et 7j/7

11955

Pour vos GONNÉS

en 407

1007

*Vous cherchez une*  
**Baby-Sitter**

*Téléphonez donc*  
à

**Delphine**

au  
34 89 52 12

*Jeune fille (17 ans) sérieuse cherche à garder*  
*enfants tous âges*

*Expérience confirmée*

*S'adresser en Mairie*

 34 89 01 38

## LAC AMBULANCE

A votre service pour les **ENTREES** et **SORTIES**  
d'Hôpitaux, cliniques.  
Pour vos **CONSULTATIONS, TRAITEMENTS** de rayon,  
chimio, dialyse, rééducation, etc....  
en **AMBULANCE** ou **VEHICULE SANITAIRE LEGER.**  
**TOUTES DISTANCES.** (position assise)

18, rue des Vignettes **Tél. 34.87.54.31**  
**78770 THOIRY** N° d'agrément 7866 du 6.10.89  
RC Versailles B 353 415 664

## GARAGE DE LA VALLEE

ROUTE DE THIVERVAL  
SAINT GERMAIN DE LA GRANGE

Mécanique-Carosserie-Peinture  
*Centre de Contrôle Technique Agréé*

## MicroVision France SYSTEMES INFORMATIQUES

2 rue Guillaume de Bois Nivard  
**78640 NEAUPHLE LE CHATEAU**  
Tél : (1) 34 89 44 29 Tlx 306 254

**EPSON** **THOMSON**  
**MONITEURS**

## CHARCUTERIE GIBIER VOLAILLE

*Face aux Ecoles, rue de la Mairie.*  
*C'est un professionnel,*  
*De la bonne marchandise*

*Ouvert le vendredi toute la journée*

**Tél. 34 89 64 20**

## CABINET VÉTÉRINAIRE du PONTEL

DOCTEUR Antoine LECLERC  
VÉTÉRINAIRE

Diplômé de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Maisons-Alfort  
et de la Faculté de médecine de Créteil

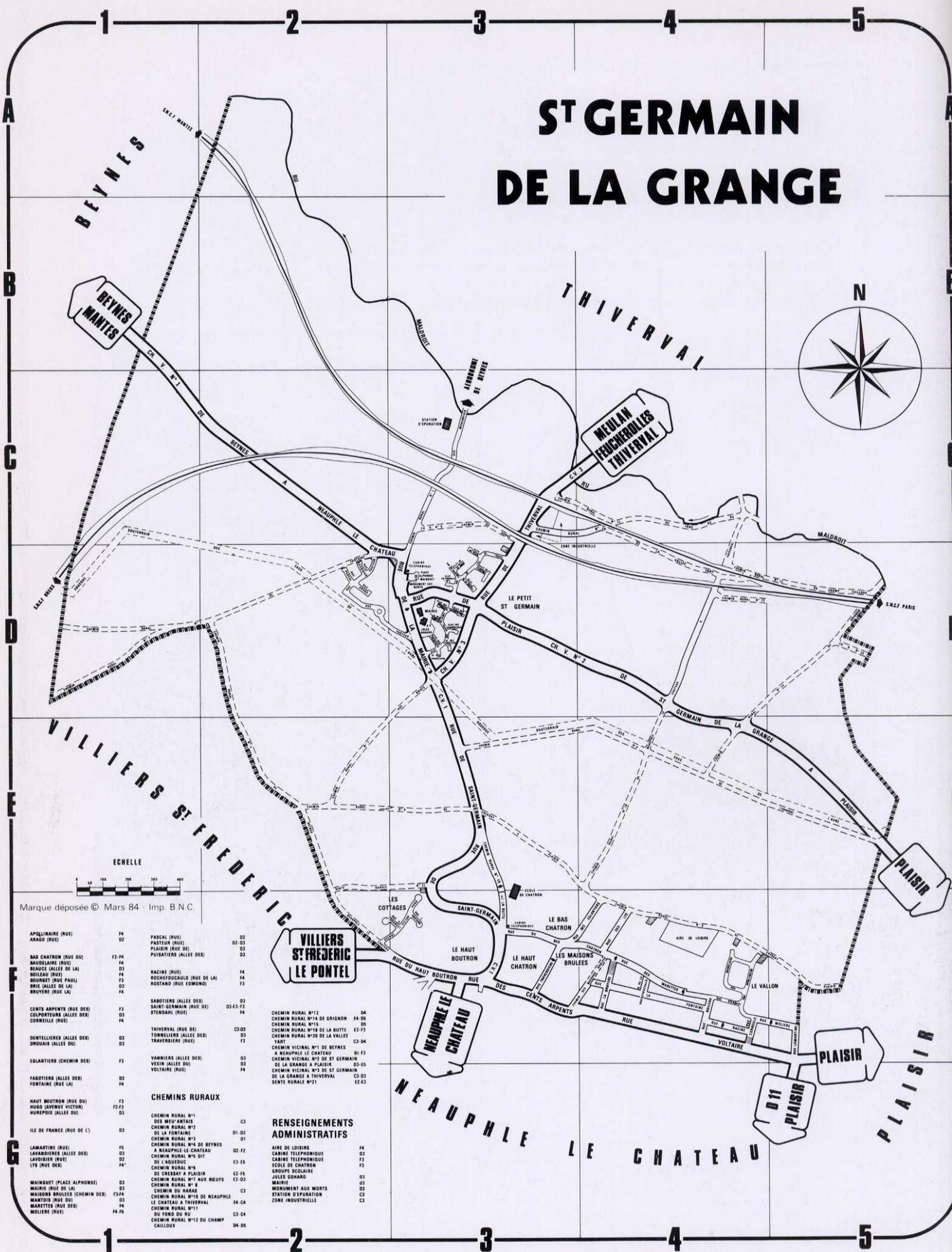
### CONSULTATIONS

Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi : 9h à 12h - 15h à 19h30  
Jeudi : 16h à 20h Samedi : 10h à 12h - 14h à 18h

MÉDECINE-CHIRURGIE-RADIOLOGIE-MÉTHOTERAPIE-HOSPITALISATION-VISITE A DOMICILE

18, Centre Commercial du Pontel Villiers Saint-Frédéric 78640 Neauphle le Chateau  
**Tél: 34.89.89.34**

# ST GERMAIN DE LA GRANGE



Marque déposée © Mars 84 - Imp. B.N.C.

APOLLINAIRE (RUE) ARABO (RUE)	02 02	PASCAL (RUE) PASTEUR (RUE) PLAISIR (RUE DES) POUSATIERS (ALLEE DES)	02 02-03 03 03
BAS CHATRON (RUE DU) BAUDELAIRE (RUE) BEANCE (ALLEE DE LA) BOILEAU (RUE) BOURDET (RUE PAUL) BRIE (ALLEE DE LA) BRUYERE (RUE LA)	13-14 14 03 14 13 02 14	RACINE (RUE) ROCHESOUAULT (RUE DE LA) ROSTAND (RUE EDMOND)	14 14 13
CENTS ARPENTS (RUE DES) COLPORTEURS (ALLEE DES) CORNEILLE (RUE)	13 14 14	SABOTIERS (ALLEE DES) SAINT GERMAIN (RUE DE) STERNANI (RUE)	03 03-03 14
DETTILLERIES (ALLEE DES) DROUAISSAIS (ALLEE DU)	03 03	THIVERVAL (RUE DU) TOMELLERS (ALLEE DES) TRAVERSIERE (RUE)	03-03 03 13
ESLANTIERES (CHEMIN DES)	13	VANNIERS (ALLEE DES) VEVIN (ALLEE DU) VOLTAIRE (RUE)	03 03 14
FAGOTIERS (ALLEE DES) FONTAINE (RUE LA)	03 14		
HAUT BOUTRON (RUE DU) HUES (ANNEE VICTOR) HURPEPPE (ALLEE DU)	13 12-13 03		
ILE DE FRANCE (RUE DE L')	03		
LAMARTINE (RUE) LAVARDIERE (ALLEE DES) LAVOISIER (RUE) LYS (RUE DES)	15 03 02 14		
MAINQUET (PLACE ALPHONSE) MAIRIE (RUE DE LA) MAISONS BRULEES (CHEMIN DES) MANTOIS (RUE DU) MARETTES (RUE DES) MOLIERE (RUE)	03 03 13-14 03 14 14-15		
		CHEMINS RURAUX	
		CHEMIN RURAL N°1 DES MEU'ANTAIS	03
		CHEMIN RURAL N°2 DE LA FONTAINE	01-02
		CHEMIN RURAL N°3 DE LA FONTAINE	01
		CHEMIN RURAL N°4 DE BEYNES A NEAUPHLE-LE-CHATEAU	02-12
		CHEMIN RURAL N°5 DIT DE L'ADUQUIC	13-15
		CHEMIN RURAL N°6 DE CRESSAY A PLAISIR	12-15
		CHEMIN RURAL N°7 AUX BELUYS	12-03
		CHEMIN RURAL N°8	13
		CHEMIN DU HANAS	14
		CHEMIN RURAL N°10 DE NEAUPHLE LE CHATEAU A THIVERVAL	13-14
		CHEMIN RURAL N°11 DU FOND DU RU	13-14
		CHEMIN RURAL N°12 DU CHAMP CALLOUX	04-05

**VILLIERS  
ST FREDERIC  
LE PONTEL**

**NEAUPHLE  
LE CHATEAU**

**PLAISIR**

**RENSEIGNEMENTS  
ADMINISTRATIFS**

AIRE DE LOISIRS	14
CABINE TELEPHONIQUE	03
CABINE TELEPHONIQUE	13
ECOLE DE CHATRON	13
GRUPPS SCOLAIRES	03
JULES GONARD	03
MARIE	03
MONUMENT AUX MORTS	03
STATION D'EPURATION	03
ZONE INDUSTRIELLE	13